

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 26 Février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 26 février 2021 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

Présents : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. DEMESSANCE Christophe, Mme QUILLAUD Elodie, M. DA SILVA CORREIA Manuel, Mme FLOURY Clara, M. PARTINICO Jérémy, M. GARRIGUES Jean-Luc, Mme MESPLES Magali, M. NAYRAC Philippe, M. ROMERO Patrick, Mme SAJDAK Sophie, M. STRAUS Christophe.

Excusés : M. DAROLLES Cédric (pouvoir donné à M. DA SILVA CORREIA Manuel), M. STRAUS Christophe (pouvoir donné à Mme BRUNANCHON Annie), Mme SAJDAK Sophie (pouvoir donné à M. ROMERO Patrick).

Secrétaire de séance : Madame BRUNANCHON Annie

COMPTE RENDU :

1/ Approbation compte rendu du conseil municipal du 29 janvier 2021.

- *Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.*

2/ Délibération n° 2021-06 : Dématérialisation Actes Administratifs et budget à la Sous-Préfecture + factures CHORUS PRO + Pièces comptables.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal de la nécessité d'envoyer via la dématérialisation des documents administratifs (délibérations, arrêtés...) à la Sous-Préfecture.

Pour cela, il indique qu'il a fait appel à la société Berger Levrault (fournisseur de notre logiciel E.MAGNUS) pour nous faire une proposition commerciale pour la mise en place.

La société Berger Levrault propose le devis sous forme de pack BL s'élevant à 470.00 € HT plus le tarif à la consommation. Il se décompose comme suit :

1^{ère} Partie : Echanges sécurisés :

- BL. Connect Chorus Portail Pro (Intégration automatique des factures dans le logiciel E-MAGNUS).
- BL. PES (Dématérialisation complète des pièces comptables via la signature électronique).
- BL. ACTES (Dématérialisation des envois des actes administratifs et des budgets au contrôle de légalité de la Préfecture ou Sous-Préfecture).
- Abonnement sur 3 ans
- Tarif forfaitaire de **50 € HT** par an
- Tarif à la consommation soit environ 55 € HT par an

2^{ème} partie : MISE EN ŒUVRE DU CONTRAT

- Mise en service du contrat

- Mise en service connecteur Chorus Portail Chorus
- Abonnement sur 3 ans.
- Tarif de **420 € HT**

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Berger Levrault pour un montant de 470.00 € HT et autorise Monsieur le Maire à passer une convention avec la Sous-Préfecture.

3/ Délibération n° 2021-07 : Proposition commerciale changement Photocopieur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'après une simulation financière proposée par le prestataire du matériel « photocopieur », il s'avère que le contrat initié n'est plus adapté par rapport au nombre de pages imprimées en couleur.

De fait, la Société C'PRO SUD, notre prestataire, a révisé le contrat. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis pour un montant de 912.64 € HT.

Forfait pages Noir 5000 au lieu de 3600 au prix de 0.00350 € au lieu de 0.00637 € coût de la page.

Forfait pages Couleur 10000 au lieu de 5100 au prix de 0.03500 € au lieu de 0.06369 € coût de la page

Ce devis inclut la location du matériel, le service après-vente et le changement du photocopieur pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la Société C'PRO SUD pour un montant de 912.64 € HT par trimestre

4/ Délibération n° 2021-08 : Devis réajusté travaux « Ecluse »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un appel d'offre du marché « création d'une écluse » a été passé en 2019. L'entreprise CESSE TP avait fait une offre la moins élevée soit 25 000 € HT.

Après un nouvel état des lieux sur site, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un nouveau devis correspondant au même montant soit 25 000 € HT.

Ce qui change est :

- Suppression de la fourniture et pose des Gabions (prestation qui sera réalisée par la collectivité dont achats et mise en œuvre par les employés).
- Reprise intégrale en béton balayé du devant du Commerce (travaux complémentaires au marché initial).
- Remise à la côte des regards devant le Commerce (travaux complémentaires au marché initial).
- Déplacement panneau STOP

Le Conseil Municipal approuve les travaux « création d'une écluse », autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau devis de l'entreprise CESSES TP pour un montant de 25 000 € HT et à demander une subvention « travaux trottoirs » au Conseil Départemental.

5/ Délibération n° 2021-09 : Prêt Relais subvention DETR et CD 31 et FCTVA - Installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Salle Polyvalente en autoconsommation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2020-63 relative à la demande d'un prêt de trésorerie auprès de plusieurs banques pour la mise en place d'un prêt relais subvention et FCTVA pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle polyvalente en autoconsommation. Le choix s'était porté sur la banque « Crédit Mutuel » mais celle-ci a retiré sa proposition.

De fait, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la proposition qui avait été faite par la banque « Crédit Agricole » à savoir :

<i>Prêt relais subvention DETR et Conseil Départemental</i>		<i>Prêt relais FCTVA</i>	
Montant	45 050.00 €	Montant	16 169.00 €
Durée	24 mois avec remboursement du capital in fine	Durée	24 mois avec remboursement du capital in fine
Périodicité	Annuelle	Périodicité	Annuelle
Taux	0.80 % (Fixe)	Taux	0.80 % (Fixe)
Frais de dossier	100 €	Frais de dossier	100 €
Parts sociales	Néant	Parts sociales	Néant

Possibilité de remboursement anticipé partiel ou total aux dates d'échéances sans pénalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition sous forme de deux prêt relais du Crédit Agricole pour un montant de 45 050.00 € pour la partie DETR et Subvention du Conseil Départemental et 16 169.00 € pour la partie FCTVA avec la garantie cession de créance.

6/ Délibération n° 2021-10 : Prise en charges des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif de 2021 - Annule et Remplace délibération n° 2021-04

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° 2021-01 relative à la prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2021.

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2021, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités territoriales autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la précédente délibération n'était pas assez précise.

Il demande au Conseil Municipal l'autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2020 pour l'opération équipement n° 173 « travaux d'urbanisation » pour un montant de 7 350 € correspondant au quart du crédit ouvert de 29 400 €, ce avant le vote du budget primitif de 2021.

Cette dépense suffirait pour l'achat de gabions et calcaire en complément des travaux « Création d'une écluse ».

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2020 dans la limite des crédits soit un montant de 7350 € et ce avant le vote du budget primitif de 2021 pour effectuer l'achat de gabions et calcaire en complément de travaux « création d'une écluse ».

7/ Délibération n° 2021-11 : Devis complément travaux ECLUSE...GABIONS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a fait appel à l'entreprise FIMUREX Gabions pour l'achat de gabions et le devis de l'entreprise DENJEAN GRANULAT pour l'achat des galets blancs.

En effet, il rappelle que ceci a été supprimé dans le devis de l'entreprise CESSE TP.

Le devis de l'entreprise FIMUREX GABIONS s'élève à 1195.40 € HT et le devis de l'entreprise DEJEAN GRANULATS s'élève à 1850.16 € HT.

Le Conseil Municipal approuve le complément des travaux « création d'une écluse » et autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau devis de l'entreprise FIMAREX GABIONS pour un montant de 1195.40 € HT et à signer le devis de l'entreprise DEJEAN GRANULATS pour un montant de 1850.16 € HT.

8/ Délibération n° 2021-12 : Point d'Apport Volontaire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les différents points d'apport volontaire qui vont être mise en place très prochainement et indique que la CCBA a réalisé des tests de terrain pour la collecte des différentes colonnes. Il donne lecture du mail de Mme PRADEL Chargée de Missions.

Monsieur LORRAIN n'est pas d'accord pour que le point d'apport volontaire qui devrait être installé au lieu dit Bernadou soit positionné derrière la Mairie car cela cacherait la bibliothèque et demande de prévoir un autre endroit.

Un point d'Apport Volontaire doit être créé Chemin de la Bourdette sur une parcelle privée ; le propriétaire est d'accord pour céder la surface nécessaire. Il demande l'autorisation de mandater le géomètre VALORIS pour faire borner la parcelle A 820 sise Chemin de la Bourdette.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à mandater le géomètre VALORIS pour borner la parcelle A 820.

9/ Questions et informations diverses

- **Syndicat des Côteaux** : - Suite à notre délibération de principe pour sortir du SDC, présentation d'éventuelles solutions pour un fonctionnement « mutualisé » des services scolaires et périscolaires entre les communes de Caujac, Esperce et Grazac : - RPI – Syndicat aux affaires scolaires – et autres futures conventions...
- **Désignation référent fibre** : Monsieur LORRAIN Jean-Luc
- **Création poste stagiaire pour Monsieur MELET** : En attente confirmation de Pôle Emploi pour renouvellement d'au moins 6 mois de son contrat PEC.
- **Lotissement « Le Château »** : Permis d'aménager posé pour instruction, il y a un mois. Une assemblée Publique est à prévoir voir deux suivant le nombre de participants.
- **SIASC** : Prévoir une permanence le 2^{ème} jeudi de chaque mois à GRAZAC.
- **RGPD** : Dossier en cours.
- Petit point sur le budget.

La séance est levée à 23h00

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	M. ROMERO Patrick